

# LA COLERE NOUS ENVAHIT.

## L'IDEE DE BOSSER 41 ANS ET PLUS, NE NOUS REMPLIT PAS DE BONHEUR ...



Ras la casquette de prolo de ces gouvernements, de ces politicard(e)s et de ces patron(ne)s qui veulent nous faire trimer le plus longtemps possible.

37,5 ans de labeur et de cotises, c'était déjà beaucoup, mais pour la grande majorité des travailleur(se)s du privé comme du public, à 60 ans, c'était l'assurance de toucher une retraite à taux plein. Le temps passe si vite, à 60 ans, on a bien droit, avant de tirer sa révérence, à un repos bien mérité.

Avec 40 ans de cotises, la situation s'est déjà nettement dégradée. Alors avec 41 ans, puis 42, voire 45 ans comme le suggèrent la matrone L. Parizot et ses acolytes anonymes du MERDEF, ça deviendra impossible de fêter son pot de départ à 60 ans.

A 41 ans de cotises, pour certain(e)s de la génération du baby boom, ce sera encore jouable, mais pas pour la jeunesse. Par le recul de l'âge du premier boulot (23 ans en moyenne), c'est la perspective de travailler jusqu'à 64, 65 ans et plus à cause des périodes de chômage et de précarité.

Dans le privé, depuis la contre-réforme de 1993 par Sa Courtoise Suffisance, le montant des retraites diminue doucement mais sûrement. Logique implacable! Le calcul du montant s'effectuait par rapport aux salaires des 10 meilleures années contre les 25 meilleures actuellement.

Aujourd'hui, la possibilité de partir en retraite à 60 ans est maintenue, mais l'insuffisance de trimestres de cotisations entraîne une décote. En 2015, elle sera de 5% pour chaque année manquante. Par conséquent, l'espoir de se faire dorer la pilule à partir de 60 ans, avec une retraite à taux plein, s'éloigne au fur à mesure de l'augmentation du nombre d'années de cotisations.

A contrario, le salarié(e) qui décide, par l'amour du travail, le goût de l'argent, la peur de l'inactivité, de l'ennui et de la solitude mais aussi à cause de la faiblesse du niveau des pensions, de dépasser le nombre de trimestres requis pour partir en retraite, a droit, lui, à une surcote. En bref, plus il bosse plus sa retraite sera majorée. Cette proposition vraiment scandaleuse, inégalitaire, ne concerne que les salariés ayant encore un emploi à 60 ans, disposant de bonnes conditions de travail et pour la plupart en poste dans le secteur public.

Dans le secteur privé, les entreprises jettent les salarié(e)s de plus de 50 ans. A 60 ans, selon le Conseil d'Orientation des Retraites, environ 60% des salarié(e)s n'ont pas la possibilité de choisir, la retraite ou le boulot, puisqu'ils sont, depuis quelques années, en préretraite, au chômage, en invalidité ou en longue maladie.

La Présidente du syndicat de combat patronal, s'est prononcée pour un âge légal de départ en retraite à 62 ans.





Foutage de gueule! Méprisante! La pénibilité et la dangerosité du travail ne sont à aucun moment prises en compte! Et pourtant, une étude de l'INSEE montre, pour les hommes de 35 ans, une différence d'espérance de vie de 6,5 ans entre les ouvriers et les cols blancs. Entre 35 et 65 ans, le risque de décéder est doublé chez les ouvriers.

Pour les femmes, c'est le double effet kiss cool, déjà victimes d'inégalités pour les salaires (-18%) et le temps de travail (temps partiel contraint), les effets des contre-réformes se

répercutent sur le niveau de la retraite. Avec plus de mauvaises années au compteur que les hommes, elles sont les victimes privilégiées du passage des 10 aux 25 meilleures années.

Au fil des années, le patronat, un œil sur la courbe de la bourse, l'autre sur le compte en banque, pris dans le tourbillon de la compétition mondiale des parts de marché, dévoile son vrai visage : celui de l'horreur capitaliste! Dans cette orientation économique et politique, le système des retraites par répartition basé sur la solidarité entre les générations doit peu ou prou disparaître au profit de l'épargne individuelle par capitalisation (fonds de pension, fond de réserve, épargne salariale, ...).

La riposte sociale doit se mettre au niveau de l'offensive libérale contre nos acquis sociaux. Les grèves d'une journée ralentissent les attaques patronales, permettent de «sauver les meubles», mais l'augmentation des inégalités et le recul des droits sociaux sont, malheureusement, l'amère réalité. C'est la lutte des classes! C'est pourquoi, la CNT préconise comme forme d'action la grève interprofessionnelle reconductible, décidée par des assemblées générales sur les lieux de travail, les facultés, les lycées... Seule cette grève, d'après la CNT, serait capable de faire reculer le gouvernement et le patronat et d'obtenir satisfaction :

- Pour le maintien et le renforcement du système par répartition
- Contre l'épargne salariale et les fonds de pension
- Pour une retraite à taux plein dès 60 ans
- Pour la prise en compte de la pénibilité et la dangerosité du travail
- Contre le système de décote et surcote
- Pour une augmentation importante du minimum vieillesse

**POUR UN PARTAGE EGALITAIRE DES RICHESSES,  
POUR TRAVAILLER TOUTES ET TOUS,  
MOINS ET AUTREMENT !**

**NOUS CONTACTER**  
**Par Internet:**  
<http://cnt-f.org/cnt21>

**Par courrier:**  
**CNT21**  
**BP 392**  
**21011 DIJON cedex**

**Recevez gratuitement 3 numéros du Combat Syndicaliste !**

Pour tout savoir sur les luttes en cours un peu partout en France et dans le monde, je lis le Combat Syndicaliste, journal confédéral et internationaliste de la CNT.

Nom:.....Prénom:.....

Adresse:.....

Code Postal:..... Ville:.....

Secteur d'activité:.....

Renvoyer le coupon suivant à **Le Combat Syndicaliste 33, rue des Vignoles 75020 Paris**